

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES PRATIQUES DE LA GRANDE DISTRIBUTION

L'ANIA SALUE LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS ET APPELLE TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE A SAISIR CETTE NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR ENFIN RÉAGIR !

Paris, le 25/09/2019. L'ANIA salue la profondeur et le sérieux du travail effectué durant 6 mois par la commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de la grande distribution dont le rapport est présenté ce jour. Grâce à plus de 80 auditions menées sous serment, les 30 députés membres, menés par le Président Thierry Benoit et le Rapporteur Grégory Besson-Moreau, ont enfin réussi à briser l'omerta qui entourait les négociations commerciales.

Elles ont mis en valeur le déséquilibre des rapports de force entre les fournisseurs et des enseignes, soutenues par des centrales d'achat et des alliances internationales parfois opaques, **un système de négociation de la grande distribution devenu dangereusement complexe**, et des pratiques que l'Ania dénonçait depuis plusieurs années : des avantages financiers sans réelles contreparties sous la menace, la facturation systématique aux fournisseurs de pénalités logistiques sans aucun rapport avec d'éventuels préjudices subis...

Il est temps de mettre un terme à la loi du plus fort. De fait, avec cette commission d'enquête, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre. L'ère d'une ministre, Agnès Pannier-Runacher, déterminée à faire appliquer la loi et qui n'hésite plus, dans cet objectif, à utiliser les outils dont elle dispose et à mobiliser les autorités de contrôle.

Le résultat sera un tarif plus juste pour les producteurs et les fabricants. Tout ceci, au service d'une alimentation, plus saine, plus sûre et plus durable pour les consommateurs.

La commission d'enquête fait des propositions qui ne feront pas l'unanimité. L'ANIA a elle-même des réserves sur certaines d'entre elles. Par ailleurs, la création d'un index sur les coûts de transformation des entreprises alimentaires suscite des interrogations qui devront être levées.

Cependant, ces propositions **ont le mérite de mettre chacun face à ses responsabilités tout au long de la chaîne de valeur et d'être fondées sur les principes de proportionnalité, de réciprocité et de sincérité par rapport à l'état d'esprit des EGA souhaité par le Président de la République et le Premier Ministre.**

L'ANIA salue également la prise en compte des spécificités des PME qui fabriquent aujourd'hui des marques distributeurs.

« La commission d'enquête était une nouvelle étape nécessaire pour établir un constat commun : le modèle actuel ne fonctionne pas ! L'ANIA a entendu l'appel à la responsabilité et à l'engagement des acteurs de la chaîne alimentaire. Dans les semaines à venir, j'irai à la rencontre des dirigeants des enseignes afin de discuter des propositions de la commission. Les négociations 2020 doivent marquer un tournant, un changement de paradigme pour l'intérêt de tous : agriculteurs, fabricants, distributeurs et consommateurs », déclare Richard Girardot, Président de l'ANIA.

Fierté, Responsabilité, Ambition

Communiqué de presse

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 40 syndicats métiers et 16 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 176 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Fierté, Responsabilité, Ambition